

Préfecture de l'Yonne  
ARS Bourgogne Franche Comté- Délégation Territoriale de l'Yonne

Contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine



Bulletin édité le 30 janvier 2026

**Unité de gestion: COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS**

**Exploitant: SUEZ EAU FRANCE**

Date prélèvement et mesures de terrain : 28 janvier 2026 à 11h03.

Par le laboratoire: LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation:

CCA LINDRY - (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: Eau distribuée désinfectée

Type d'analyse: AU

Nom du point de surveillance: CENTRE LINDRY - LINDRY

Localisation exacte du prélèvement: ECOLE

Code du point de surveillance: 0000001290

Code installation: 003097

Numéro de prélèvement: 00138257

**Conclusion sanitaire de l'ARS :**

Le plomb dépasse la limite de qualité qui est de 10 µg /l. Le dépassement de cette valeur n'est représentatif que pour ce point de prélèvement. Cette présence est due à la dissolution dans l'eau de ce métal contenu dans les canalisations ou dans la robinetterie des réseaux intérieurs du bâtiment. Le plomb est toxique, il est recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations de n'utiliser l'eau froide pour la boisson qu'après 1 à 2 minutes d'écoulement.

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Nickel	<5	µg/L				20
<b>Plomb</b>	<b>13</b>	<b>µg/L</b>				<b>10</b>